

Jean-Michel Blanquer : «Je suis prêt à amender mon projet de loi» sur l'école

>[Société](#) | Christel Brigaudeau et Joffrey Vovos | 27 mars 2019, 20h26 | MAJ : 28 mars 2019, 6h16 | 9



Si les regroupements écoles-collège étaient « imposés partout en France, je comprendrais complètement l'émoi, mais cela n'est absolument pas ça », affirme Jean-Michel Blanquer.

LP/Philippe Lavieille

Face à la colère des parents d'élèves et des enseignants mobilisés contre son projet de loi, le ministre de l'Éducation nationale assure, dans une interview au Parisien, que les regroupements écoles-collège ne seront pas imposés.

Alors que son texte fait l'objet d'un [appel à manifestation samedi](#), le ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer, défend [son projet de loi](#), premier grand texte du quinquennat sur l'école.

Est-ce que les directeurs d'école vont disparaître ?

JEAN-MICHEL BLANQUER. Non, c'est tout le contraire. Les directeurs sont les interlocuteurs naturels des familles et ont un rôle pivot pour la vie de l'école. Ma volonté depuis le début est de leur permettre d'avoir une plus grande force dans notre système scolaire. Il est très surprenant de voir poindre des interprétations exactement contraires. Mon objectif reste le même : renforcer l'école primaire pour que chaque enfant sache parfaitement lire, écrire, compter et respecter autrui.

Pourtant, leur maintien ne figure pas explicitement dans votre projet de loi sur l'école de la confiance, qui rend possible la fusion d'écoles avec le collège de secteur. C'est ce qui inquiète...

Ce projet d'établissement des savoirs fondamentaux (EPSF) est un outil parmi d'autres. Il ne remet pas en cause l'existence des écoles et de leurs directeurs.

Les regroupements écoles-collège vont-ils s'appliquer partout ?

Il en existe déjà sous forme d'expérimentations, souvent en milieu rural, mais pas seulement. C'est sur la base de ces expériences, qui aujourd'hui n'ont pas de véritable cadre juridique, que nous proposons cette formule. Il ne s'agit pas de l'imposer, loin s'en faut. Si c'était imposé partout en France, je comprendrais complètement l'émoi, mais cela n'est absolument pas ça.

Pour l'instant, le texte du projet de loi ne mentionne pas qu'il faut l'accord de la communauté éducative pour que ces établissements puissent voir le jour. Allez-vous amender ce point ?

Oui, je suis tout à fait prêt à le rajouter à l'occasion de la discussion au Sénat si cela permet de rassurer définitivement. Ces établissements ne se feront que s'il y a un consensus local. Je n'ai jamais souhaité autre chose. Cela concernera probablement quelques unités, ou quelques dizaines de cas. Et ce sera le choix des élus et des communautés éducatives.

Quel est l'objectif avec ces regroupements ? Faire des économies ?

Le but est de créer un continuum éducatif. Un des problèmes français, c'est souvent la césure école-collège, entre le CM2 et la 6e. Avoir une école et un collège ensemble, ça fait sens. Cela ne veut pas dire qu'ils seront physiquement ensemble, mais qu'ils peuvent associer leurs forces dans l'intérêt des élèves. Cette idée est discutée depuis 50 ans en France.

Est-ce que les lycées français à l'étranger, qui fonctionnent déjà sur cette base, sont le modèle à suivre ?

C'est un point de repère parmi d'autres. On voit bien que des choses marchent bien. On aurait tort de se priver de les proposer à tout le monde. Mais je dis bien proposer, pas imposer.

Il y a de nombreuses mobilisations de parents et d'enseignants cette semaine. Comprenez-vous leur colère ?

Je comprends les émotions de bonne foi. J'observe aussi qu'une bonne partie de ces mobilisations se font sur la base d'informations erronées, avec des personnes, y compris des élus de la République, qui se sont employés à mentir en connaissance de cause. On voit des tracts mensongers. Il y a des forces politiques qui répandent des bobards, comme celui de la suppression des maternelles. C'est de l'irresponsabilité politique et il faut la dénoncer. Le débat en démocratie, ce n'est pas 50 % de vérité, 50 % de mensonge.

Le malentendu ne vient-il pas aussi d'un projet de loi fourre-tout, qui a été parasité par des amendements comme l'introduction des drapeaux français et européens dans les classes ?

La loi a été enrichie lors des débats parlementaires, je trouve cela normal dans une démocratie parlementaire. Et c'est étonnant qu'on puisse en faire le reproche.

Admettez-vous un problème de méthode de votre part ?

Je ne suis pas certain que ce soit un problème de méthode d'accepter des amendements et de jouer le jeu de la démocratie parlementaire.

En Seine-Saint-Denis, il va manquer des enseignants pour diviser par deux les classes de CE1 du réseau d'éducation prioritaire... Avez-vous les moyens de vos ambitions ?

Nous créons des postes à la rentrée prochaine, qui vont nous permettre de mener ces dédoublements. La Seine-Saint-Denis est le premier département bénéficiaire de cette mesure. Mais c'est aussi l'un des très rares cas où nous avons un problème pratique — un manque de locaux — pour arriver à diviser les classes, et un manque de ressources humaines de qualité indispensable pour y parvenir. Donc nous préférons étaler la fin du déploiement. Au lieu d'être totalement effective sur deux ans, il le sera sur trois. Cela n'empêche pas que nous passons, sur l'ensemble du pays, de 180 000 enfants bénéficiaires à 300 000 à la rentrée prochaine, c'est-à-dire 20 % d'une génération. C'est considérable.

LIRE AUSSI > [Le dédoublement des classes cafouille en Seine-Saint-Denis](#)

Allez-vous de nouveau supprimer des postes dans les collèges et lycées dans les années à venir ?

Ce n'est pas encore pleinement arbitré. Ce qui est certain, c'est qu'après une augmentation de 1,8 % en 2019, le budget de l'Education nationale va continuer d'augmenter dans les prochaines années. Ce n'est pas négligeable. La priorité est accordée à l'école primaire, où la France dépense 15 % de moins par élève que la moyenne des pays de l'OCDE.

Avec l'abaissement de l'instruction obligatoire de 6 à 3 ans, les maternelles privées recevront désormais elle aussi des subventions publiques. Etait-ce vraiment la priorité ?

Les petites choses ne doivent pas masquer les grandes. L'instruction obligatoire dès 3 ans, c'est une réforme fondamentale. C'est amener à la maternelle 25 000 enfants qui n'y sont pas aujourd'hui. En résumé, nous faisons exactement l'inverse des rumeurs éhontées de ces derniers jours.

Vous sentez-vous fragilisé par les contestations ?

Pas du tout. L'opinion publique est intelligente. Quand elle voit qu'un élu dit : « Les maternelles vont être supprimées » et que c'est le contraire que nous faisons, vous croyez que cela me fragilise moi ? Cela me renforce. Je crois que cela se voit que j'ai une ligne claire et que je l'applique. Il est normal qu'il y ait du débat, mais il n'est pas normal qu'il y ait du mensonge.